

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 1

**Fonds de Solidarité de la
région Ile-de-France
(FSRIF) 2022 : rapport sur
l'utilisation des crédits**

date de convocation :
24 mars 2023

date d'affichage :
24 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal ODOT

**Objet n°1 : Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) 2022 - rapport sur
l'utilisation des crédits**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une dotation de solidarité urbaine et d'un fonds de solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 20 mars 2023,

Considérant qu'un rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France doit être présenté chaque année au Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal ODOT, 1er adjoint au maire chargé des finances, ressources humaines et marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2022 de l'utilisation de la dotation Fonds de Solidarité pour la région Ile-de-France (FSRIF).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christine Garnier
Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Pascal ODOT
Pascal ODOT